

Commission Services du Pays des Landes de Gascogne

>> Compte rendu de la réunion du 26 avril 2007
16 heures - Mairie de LABRIT

Présents :

M. Jacques DUCOS, M. Jean Claude DEYRES, Mme Sophie METTE, Mme Marielle CRUSF, M. Jacques HOYER, M. Alain DUPRAT, M. Michel BONNET, M. Claude CAZAUX, M. Lilian DARROUY, M. Yves BACHELIER, M. Louis Pierre CLOUTE, M. Michel DUVERGER, M. Thierry MIRTHIN, M. Serge EXPERT, Mme Marie Claude LAMARQUE, M. Patrick MIMOT, Mme Valérie ELOIRE, Mme Sandrine FAUCON, M. Bernard ROUCHALEOU, Mme Juliette BROUAT, Mme Isaline BOUIX.

Excusés :

M. Serge JOURDAN, M. Jean Jacques COUSTOLLE.

Inscrits :

M. Jean PERINGUEY, M. Pierre CHANUT, M. Alain GAUBE, M. Jean Jacques COUSTOLLE, Mme Martine TAPIN, Mme Jacqueline D'ALLIBERT, Mme Jacqueline LARREDE.

M. Jacques DUCOS introduit la réunion de la Commission Services qui se déroulera en deux temps :

- débat sur l'organisation et les modalités de fonctionnement de cette commission
- débat sur les propositions d'actions pour l'année 2007.

1/ Organisation et modalités de fonctionnement

Diaporama à l'appui, le rôle et le fonctionnement de la Commission Services sont présentés. Les défis et les pistes d'actions qui ont été actés en Assemblée Générale (« Projet Pays » 2007-2010) sont rappelés.

Sur le rôle de la Commission :

Monsieur ROUCHALEOU précise que la Commission doit être un lieu de partage de connaissances sur les réalités du territoire et que chaque membre devrait pouvoir assurer un relais de communication et d'information avec sa Communauté de Communes. La Commission devra débattre et faire la synthèse des actions conduites ou à conduire et orientera le travail des techniciens. Elle proposera ses actions lors de l'Assemblée Générale du Pays.

Sur le fonctionnement de la Commission :

M. Jacques DUCOS est désigné référent de la Commission Services. A ce titre, il sera l'interlocuteur privilégié des techniciens et il rapportera les travaux de la Commission en Assemblée Générale du Pays.

La possibilité est offerte à d'autres membres d'être référents sur des thématiques plus ciblées.

2/ Propositions d'actions

Schéma de services :

Mme Valérie ELOIRE confirme l'intérêt de la Région pour cette démarche.

Il sera intéressant de comparer les données du Pays par rapport aux données de la métropole, notamment pour la proportion de jeunes dans la population.

En matière d'emploi, il sera intéressant d'avoir la répartition des salariés par secteurs d'activités.

La Commission Services souhaite également s'intéresser aux caractéristiques socioéconomiques des nouvelles populations installées sur le territoire. Ce sujet sera abordé par une étudiante en Master de Sociologie, qui pourra présenter ses travaux à la Commission.

Equité territoriale :

Dans sa stratégie de réorganisation des services publics, l'Etat ne tient pas compte du regain d'attractivité territoriale du Pays. La délocalisation de certains services remet en cause le principe d'égalité d'accès aux services et fragilise les services en place.

La Commission Services appelle les élus du Pays à la solidarité entre Communautés de Communes, cette solidarité pouvant s'exprimer par le refus de mise à disposition de locaux demandés par l'Etat.

Il convient d'afficher une position ferme sur les décisions prises unilatéralement par des services d'Etat, notamment le Trésor Public, sans entrer dans des considérations techniques, du ressort de l'Etat.

La Commission Services décide de faire le recensement des services publics sur le territoire, avec l'appui des Communautés de Communes, sur quatre domaines :

- la Poste
- l'Education (avec demande officielle d'actualisation annuelle des effectifs scolaires)
- le Trésor Public
- la Gendarmerie

Il est souligné que cet état des lieux permettra de croiser les informations pour une meilleure analyse partagée du territoire et une plus grande réactivité à l'égard des décisions de l'Etat.

Un rendez-vous est également à prévoir entre Monsieur DUCOS et Monsieur CASSOUDEBAT, Directeur Général des Services de la Préfecture des Landes. M. Bernard ROUCHALEOU sera associé à ce rendez-vous.

Santé :

La pénurie à venir de médecins est une préoccupation forte de la Commission Services. Il est rappelé que jusqu'à présent les initiatives ont été à un niveau local et que celles-ci favorisent petit à petit l'émergence d'une stratégie à l'échelle du Pays.

Plusieurs propositions complémentaires les unes des autres sont faites pour attirer de nouveaux médecins :

- cibler des médecins de plus de 50 ans, exerçant en milieu urbain, et désirant un meilleur cadre de vie,
- identifier les jeunes du « cru » inscrits en faculté de médecine, via notamment les associations étudiantes,
- réfléchir à des aides indirectes aux étudiants pour encourager l'installation de jeunes médecins sur ce territoire (aide au logement etc.). La piste d'accorder des bourses d'études concerne aussi bien les futurs médecins généralistes que les spécialistes. Les contraintes réglementaires sur l'octroi de bourses ne permettent pas actuellement d'aider des jeunes du Pays, issus de classes modestes ou moyennes, à suivre des études de médecine.

Enfance-Jeunesse

Mme LAMARQUE et Mme METTE sont déléguées par la commission pour participer à la sélection de l'organisme en charge de la formation-action des acteurs enfance-jeunesse.

Pour affirmer la cohérence et l'ambition des politiques enfance-jeunesse sur le Pays, la Commission

appelle les collectivités en charge de cette politique à préserver ou à favoriser à minima un service périscolaire par école et une assistante maternelle par commune.

Dans le cadre de la nouvelle politique de la CNAF,

- la Commission insiste sur :
 - la réflexion à mener sur la cohérence du zonage territorial et la mutualisation de moyens intercommunautaires
 - l'articulation à développer entre les différents secteurs (petite-enfance, enfance et jeunesse)

- la Commission décide :
 - de demander au Président du Pays de solliciter auprès des CAF 33 et 40 une réunion d'évaluation de la convention Pays-CAF
 - de faire une enquête auprès des structures pour identifier les écarts et les convergences en terme de moyens et en terme d'impacts du nouveau cadre d'intervention de la CAF
 - de négocier collectivement avec la CAF des dérogations ou des adaptations à des règles de gestion ou d'encadrement inadaptées au milieu rural.

Personnes âgées :

En lien avec les travaux de la Commission Habitat, la Commission Services souhaite réfléchir à la possibilité d'encourager l'installation de personnes âgées isolées dans les centres-bourgs, ce qui contribuerait à la fois au maintien à domicile et à la réduction de la vacance.

A plus long terme, il conviendra de réfléchir à des services d'hospitalisation à domicile.

Emploi :

La Commission Services fait part de sa préoccupation sur les conséquences de la construction de l'A65 (1 000 emplois attendus) sur :

- l'accueil de nouvelles populations
- la structuration socioéconomique du territoire
- le manque de main-d'œuvre pour les emplois saisonniers.

Dans le cadre du Schéma de Services, la Commission souhaite également se pencher sur le profil des jeunes locaux engagés dans des études supérieures.

Décisions :

La Commission acte la réalisation du « Schéma de Services » sur les différents thèmes abordés. Il est décidé de charger l'équipe technique de rassembler les éléments de ce diagnostic qui seront présentés lors des prochaines réunions de la Commission.

Concernant l'équité territoriale, un travail sera réalisé pour faire le recensement des services publics du territoire.

Sur le thème de l'Enfance jeunesse, la relance du partenariat avec la CAF est validée.

La prochaine date de la Commission Services est fixée au jeudi 20 septembre 2007 à 16H00 à Labrit.